



SOCOTEC QUALIFICATION INTERNATIONAL

89/93 avenue Paul Vaillant Couturier
94250 GENTILLY
Tél. : 01 41 98 09 49 - Fax : 01 41 98 09 48

CODE DE DEONTOLOGIE
EVALUATEUR S.Q.I
(GEN_DOC_015_V2.1)

Dans le cadre de ses activités d'évaluation, l'évaluateur s'engage à se conformer aux règles ci-dessous, qui concernent l'activité d'évaluation proprement dite ainsi que son attitude vis-à-vis des personnes physiques ou morales candidates à une certification SQL, des tiers ou encore de SQL :

- évaluer les candidats en toute objectivité, honnêteté et équité, avec exactitude et précision (vis-à-vis de toutes les parties concernées),
- maintenir en permanence une attitude de dialogue et éviter toute attitude arbitraire et autoritaire et tenir un langage courtois,
- ne pas avoir eu de lien de quelque nature que ce soit susceptible d'entacher son éthique avec les candidats,
- être libre de tout intérêt susceptible d'entacher son impartialité,
- n'accepter aucun paiement, cadeau, commission ou autre avantage même non pécuniaire pour lui-même ou ses proches de la part des candidats évalués, de leurs employeurs ou de n'importe quelle partie concernée ou non qui pourrait faire douter de son indépendance au moment de l'évaluation,
- prendre toute précaution pour éviter que ne soient divulgués à des tiers, directement ou indirectement de son fait ou des personnes dont il est responsable, des documents ou informations dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de ses activités d'évaluation sans l'autorisation écrite des parties concernées qu'il s'agisse du candidat évalué ou de SQL,
- se comporter de façon à ne pas porter atteinte à la réputation ou aux intérêts du candidat évalué ou de SQL,
- agir de façon à préserver une image positive de SQL et de l'évaluation,
- coopérer à toute demande d'information ou procédure formelle d'instruction, en cas de manquement ou infraction allégué à ce code,
- ne pas prendre part à une évaluation au-delà de ses capacités professionnelles,
- s'efforcer d'améliorer ses compétences, son efficacité et la qualité de ses prestations,
- ne pas participer à des évaluations sans soutien lorsqu'il ne pratique pas couramment la langue convenue pour l'évaluation,
- tenir un état des évaluations effectuées et des formations suivies,
- ne pas arguer de la qualification délivrée par SQL pour des activités autres que celles pour lesquelles cette qualification est requise ou accordée,
- respecter les règlements d'utilisation des marques SQL et COFRAC, disponibles respectivement sur www.sqi-certification.fr et www.cofrac.fr,
- ne pas s'associer à toute action impliquant une référence induue ou inexacte à une certification délivrée par SQL,
- connaître les droits et devoirs des évaluateurs qualifiés par SQL et contribuer au maintien de la réputation du système de qualification SQL,
- tenir un état des réclamations écrites dont il a fait l'objet dans le cadre de sa qualification,
- accepter l'observation par SQL de ses prestations au cours d'évaluations qu'il effectue après en avoir été informé par SQL.